



Document d'Informations Clés (DIC)

MER HORIZON +

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

Date de production du document d'informations clés : mai 2025

Objectif	Produit
<p>Le présent document contient des informations essentielles sur le produit MER Horizon+. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies au membre-participant conformément à une obligation légale, afin de l'aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et d'aider le membre-participant à comparer le produit à d'autres produits de même nature.</p>	<p>MER Horizon+ est une garantie à adhésion individuelle d'assurance-vie en euros assurée par la Mutuelle Epargne Retraite (MER), Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité dont le siège social est situé au 17 rue de la Victoire-69003 Lyon, immatriculée sous le n° SIREN 431 988 021 et n° SIRET 431 988 021 00058. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)- 4 Place de Budapest- CS 92459-75436 PARIS Cedex 09.</p>

► En quoi consiste ce produit ?

Type :

Contrat d'assurance vie en euros relevant de la branche 20 (Vie-Décès) à adhésion individuelle.

Objectifs :

MER Horizon+ est une solution d'épargne à long terme et permet la constitution et la valorisation d'un capital.

Investisseur de détail visé :

Le produit MER Horizon+ est destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre le risque de subir une perte en capital.

L'adhésion au produit MER Horizon+ ne nécessite donc pas de connaissance et/ou d'expérience des marchés financiers

Prestations d'assurance :

MER Horizon+ permet au membre participant de se constituer un capital au moyen de versments libres et/ou programmés. Dans

l'hypothèse où le membre participant décèderait, l'épargne acquise constituée est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) sous forme de capital décès.

Durée :

La durée recommandée de la garantie dépend notamment de la situation patrimoniale du membre participant, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques de la garantie.

Le membre-participant a cependant la possibilité de renoncer à son adhésion pendant un délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que son adhésion a pris effet. Passé le délai de renonciation, le membre-participant peut demander le rachat partiel ou total de son adhésion dans les conditions prévues à l'article 13 du Règlement mutualiste n°7.

Le terme contractuel de l'adhésion est la date de décès du membre participant ou la date de rachat total du contrat.

► Quels sont les risques du contrat ?

Indicateur de risque :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit MER Horizon+ par rapport à d'autres. Il prend en compte la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou de l'impossibilité pour MER de verser les prestations.

MER classe ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit étant faibles.

► Scénarios de performance

Le tableau ci-dessous montre les sommes que vous pourriez obtenir après plusieurs périodes de détention en supposant un investissement de 2 000 € par an et en fonction de différents scénarios affectant la situation des marchés financiers et pouvant avoir un impact sur les rendements futurs de votre Fonds euros notamment le montant de la participation aux excédents.

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Collecte annuelle	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Cumul collecte	2 000 €	4 000 €	6 000 €	8 000 €	10 000 €	12 000 €	14 000 €	16 000 €
Scénario Prudent Rendement annuel moyen : 1,5 %	2 030 €	4 090 €	6 182 €	8 305 €	10 459 €	12 646 €	14 866 €	17 119 €
Scénario Central Rendement annuel moyen : 2 %	2 040 €	4 121 €	6 243 €	8 408 €	10 616 €	12 869 €	15 166 €	17 509 €
Scénario Performance Rendement annuel moyen : 3 %	2 060 €	4 182 €	6 367 €	8 618 €	10 937 €	13 325 €	15 785 €	18 318 €

► Que coûtera au membre participant une adhésion à la garantie MER Horizon+ ?

Le tableau ci-dessous vise à informer le membre-participant des frais applicables à sa garantie et de l'incidence que l'ensemble de ces frais peuvent avoir sur le capital garanti au fil du temps.

Le tableau ci-dessous indique :

- la signification des différentes catégories de coûts.
- l'incidence des différents types de coût sur le capital à la fin de la période de détention recommandée.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque le membre participant entre dans le contrat.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque le membre participant met fin à son contrat.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Non applicable	L'incidence des coûts encourus lorsque MER achète ou vend des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents ⁽²⁾	- 0 % de frais sur versement - 0,70 % de frais de gestion sur l'épargne gérée sur le support en euros	L'incidence des coûts liés à chaque versement. L'incidence des coûts liés à la gestion du contrat.

Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

(1) Dans les conditions prévues à l'article 10 du Règlement mutualiste n°7.

► Combien de temps le membre-participant doit-il conserver son contrat ? Peut-il retirer son argent de façon anticipée ?

La période de détention est liée au projet, à l'objet et au profil d'investisseur face aux risques. Néanmoins, du fait de la réglementation fiscale en vigueur, il est conseillé d'effectuer cet investissement à un horizon 8 ans au minimum. L'investisseur peut à tout moment demander un rachat partiel ou un rachat total, suivant les modalités prévues au Règlement mutualiste n°7.

► Comment le membre-participant peut formuler une réclamation ?

En cas de réclamation ou de litige portant sur l'interprétation ou l'application d'un règlement mutualiste, le membre participant peut directement nous joindre soit :

- par courrier à l'adresse suivante : Mutuelle Epargne Retraite (MER) - Service Réclamations - 17, rue de la Victoire - 69003 LYON
- par mail : reclamation@mutuelleepargneretraite.fr

- soit par internet via un formulaire en ligne en suivant le lien ci-après : <https://www.mutuelleepargneretraite.fr/faire-une-reclamation>

La réclamation sera traitée dans les 10 jours ouvrables ou au plus tard dans les deux mois à compter de sa date d'envoi si elle nécessite une analyse approfondie.

Si aucun accord n'a pu être trouvé, le membre participant peut effectuer un recours auprès du Médiateur de la Mutualité Française dans un délai

d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à MER (pour plus d'informations, consultez le règlement de la médiation de la consommation de la Mutualité Française : <https://www.mediateur-mutualite.fr/saisir-le-mEDIATEUR/>). À l'issue de ce délai d'un an, le Médiateur lui-même rejettéra la demande de médiation.

Le Médiateur peut être saisi soit :

- par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur de la Mutualité française-FNMF - 255 rue de Vaugirard, 75119 PARIS Cedex 15
 - soit par internet par le dépôt d'une demande en ligne sur le site du Médiateur à l'adresse suivante : <https://www.mediateur-mutualite.fr/>
- La saisine du médiateur n'est possible que dans la mesure où la demande du membre-participant n'a pas été soumise à une juridiction.

► Autres informations importantes :

Ce document pourrait ne pas contenir toute les informations nécessaires à la prise de décision du membre participant quant à la souscription à la Garantie MER Horizon+. Des documents d'informations supplémentaires notamment, le Règlement mutualiste ainsi que la fiche d'information conseil (FIC) sont disponibles sur demande, auprès de votre conseiller. Elles doivent vous être communiquées préalablement à toute adhésion.